



Département de la Haute-Garonne.
**PROCES-VERBAL DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE du 11 Avril 2014**

**Communauté de Communes
DES COTEAUX DU GIROU**

L'an deux mille quatorze, onze avril à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Daniel CALAS.

Date de la Convocation: 07/04/2014
Date d'affichage: 07/04/2014
Certifié exécutoire :
Affiché le :

Délégués Titulaires Présents :

Bazus : Brigitte **GALY** ; Serge **FAVA**.
Bonrepos Riquet : Philippe **SEILLES**.
Garidech : Christian **CIERCOLES** ; Joanna **TULET** ; Nicolas **ANJARD**.
Gauré : Christian **GALINIER**.
Gémi : Jean-Noël **BAUDOU**.
Graguague : Daniel **CALAS** ; Liliane **GUILLOTREAU** ; Brigitte **RUDELLE**.
Lapeyrouse-Fossat : Alain **GUILLEMINOT** ; Corinne **GONZALEZ** ; Edmond **VINTILLAS** ; Christian **BLANC**.
Lavalette : André **FONTES**.
Montastruc : Michel **ANGUILLE** ; Véronique **MILLET** ; Jean-Claude **GASC** ; Christine **LEVEQUE** ; Bernard **CATTELANI**.
Montjoire : Alain **BAILLES** ; Isabelle **GOUSMAR**.
Montpitol : Thierry **AURIOL**.
Paulhac : Didier **CUJIVES** ; Nathalie **THIBAUD**.
Roquesérière : Jean-claude **MIQUEL** ; Jean-Louis **GENEVE**.
Saint-Jean L'Herm : Gérard **PARACHE**.
Saint Marcel Paulel : Claude **ROUDIÈRE**.
Saint-Pierre : Joël **BOUCHE**.
Verfeil : Hervé **DUTKO** ; Fadila **LIONS** ; Jean-Pierre **CULOS** ; Céline **ROMERO** ; Raymond **DEMATTEIS**.
Villariès : Léandre **ROUMAGNAC** ; Alain **BARBES**.

Délégués Titulaires Absents excusés avant donné pouvoir :

Lavalette : Daniel **GRANDJACQUOT** ayant donné pouvoir à André **FONTES**.

Délégués Suppléants présents :

Bonrepos Riquet : Yvon **MARTIN**.
Gauré : Catherine **TURLAN**.
Gémil : Eugène **PETITBON**.
Montpitol : Jean-Claude **BOULET**.
Saint Pierre : Pierrette **JARNOLE**.

Délégués Suppléants absents excusés :

Saint-Jean L'Herm : Eliséo **BONNETON**.
Saint Marcel Paulel : Véronique **RABANEL**.

01/042014. Élection du Président.	Vote à la Majorité
02/042014. Détermination de la composition du Bureau de la Communauté de Communes.	Vote à la Majorité
03/042014. Élection des Vice-présidents avec délégation de fonction.	Vote à l'Unanimité
04/042014. Mise en place des commissions.	Vote à l'Unanimité
05/042014. Désignation des délégués au Sivom du Girou.	Vote à l'Unanimité
06/042014. Désignation des délégués au Sitrom des Cantons Centre et Nord de TOULOUSE.	Vote à la Majorité
07/042014. Désignation de délégué à la Commission Locale de l'Eau.	Vote à l'Unanimité
08/042014. Désignation des délégués au Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Hers.	Vote à l'Unanimité

Questions diverses

01/012014. ÉLECTION DU PRÉSIDENT.

Le Président sortant accueille et félicite les membres de l'assemblée élus aux élections municipales.

Il donne la présidence au doyen d'âge Claude ROUDIÈRE qui procède à un appel nominatif de chaque délégué et désigne deux assesseurs, Liliane

GUILLOTREAU et Véronique MILLET. Il fait appel à candidature pour le poste de Président de la Communauté de Commune.

Le vote a lieu à bulletin secret.

Daniel CALAS est le seul candidat à la Présidence.

1^{ER} TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	39
A DEDUIRE : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	1
Reste , pour le nombre de suffrages exprimés	38
Majorité absolue	20

Monsieur CALAS Daniel, trente huit voix, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé Président.

02/042014. DÉTERMINATION DE LA COMPOSITION DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES.

Le Président informe que dans le cadre de la première séance qui suit le renouvellement général des Conseils Municipaux, il revient au Conseil Communautaire de fixer le nombre de Vice-présidents.

Deux possibilités de composition du bureau s'offrent au Conseil Communautaire soit:

1. Aux termes de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article 43 de la loi n°2014-58 du 27 Janvier 2014 de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles, le nombre de vice-présidents ne peut être supérieur à 20% de l'effectif total de l'organe délibérant et ni excéder 15 Vice-présidents.

Le Conseil Communautaire étant composé de 39 délégués, le bureau pourra être composé au maximum de 8 Vice-présidents (et d'aucun autre membre au bureau).

2. **La loi n°2012-1561 du 31 Décembre 2012** permet d'augmenter le nombre des Vice-présidents **jusqu'à 30% maximum** de l'effectif total de l'organe délibérant, par un vote spécial du Conseil Communautaire à la majorité des 2/3 et sous réserve que le nombre de Vice-présidents ne dépasse pas 15.

Le Conseil Communautaire étant composé de 39 délégués, le bureau pourra être composé au maximum de 12 Vice-présidents (et d'aucun autre membre au bureau).

Aussi, il propose aux membres du Conseil Communautaire de bien vouloir se prononcer sur la deuxième proposition soit :

- 12 vice-présidents dont 8 Vice-présidents avec délégation de fonction et indemnités et 4 vice-présidents sans délégation et sans indemnités.

Nous ferons des réunions avec l'ensemble des Vice-présidents afin qu'un maximum de personnes puissent travailler. Il y aura aussi des réunions avec les Maires précise le Président. Avant de procéder au vote, il demande si l'Assemblée souhaite un vote à bulletin secret.

Claude ROUDIERE précise qu'il n'était pas utile d'avoir 4 Vice-présidents. Aussi, il demande que le vote soit fait à bulletin secret.

Jean-Noël BAUDOU demande que la personne élue en tant que Vice-président soit impliquée dans la Commission avec des compétences. Puis, il demande à ce que la personne précise : pourquoi elle est candidate et pourquoi elle souhaite accéder à cette Vice-présidence.

Un vote à bulletin secret a été demandé par les membres du Conseil Communautaire. Après avoir procédé au dépouillement des bulletins secrets, le Conseil Communautaire à la majorité des voix :

28 Bulletins POUR
9 Bulletins NON
2 Bulletins BLANC

- **DECIDE** suivant la loi n°2012-1561 du 31 Décembre 2012 d'augmenter le nombre de Vice-présidents et de fixer à 12 le nombre de Vice-présidents.

03/042014. ELECTION DES VICE-PRESIDENTS **AVEC DELEGATION DE FONCTION.**

Le Président propose au Conseil Communautaire de procéder à la désignation de 8 Vice-présidents avec délégation de fonction + 4 Vice-présidents sans délégation de fonction.

ELECTION DU 1^{er} VICE-PRESIDENT **en charge de la commission Vie Intercommunale**

Candidat : ANGUILLE Michel

1^{er} TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	39
A DEDUIRE : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	8
Reste , pour le nombre de suffrages exprimés	31
Majorité absolue	16

Monsieur ANGUILLE Michel, trente et une voix, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé 1^{er} **Vice-président en charge de la Commission Vie Intercommunale.**

ELECTION DU 2^{ème} VICE-PRESIDENT
en charge de la Commission Tourisme-Environnement

Candidats : DEMATTEIS Raymond ; DUTKO Hervé.

Raymond DEMATTEIS précise qu'il a été Maire adjoint de 1995 à 2001 et Maire de la commune de VERFEIL de 2001 à 2008 ainsi que Vice-président en charge de la commission environnement. Il termine sa présentation en informant de sa disponibilité actuelle pour gérer cette commission.

Hervé DUTKO, Maire de la commune de VERFEIL pour un deuxième mandat, exprime son intérêt pour l'aspect touristique et apprécie de gérer une commune chargée d'histoire. Il informe qu'il a été président de l'Office de Tourisme pendant 6 ans et qu'il a travaillé avec le Pays Tolosan sur les questions liées au Tourisme. Aujourd'hui, il demande la présidence de cette commission pour développer l'aspect environnemental notamment l'assainissement non collectif qui est un point important.

1^{ER} TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	39
A DEDUIRE : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	3
Reste , pour le nombre de suffrages exprimés	36
Majorité absolue	19

<u>Ont obtenu</u> :	M. DEMATTEIS Raymond	9 voix
	M. DUTKO Hervé	27 voix

Monsieur DUTKO Hervé, vingt-sept voix, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé 2^{ème} **Vice-président en charge de la Commission Tourisme-Environnement.**

ELECTION DU 3^{ème} VICE-PRESIDENT
en charge de la Commission Aménagement du Territoire

Candidat : VINTILLAS Edmond.

1^{er} TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	39
A DEDUIRE : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	4
Reste , pour le nombre de suffrages exprimés	35
Majorité absolue	18

Monsieur VINTILLAS Edmond, trente cinq voix, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé 3^{ème} **Vice-président en charge de la Commission Aménagement du Territoire.**

ELECTION DU 4^{ème} VICE-PRESIDENT

en charge de la Commission Voire/Équipements/Travaux

Candidat : CIERCOLES Christian.

1^{er} TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	39
A DEDUIRE : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	2
Reste , pour le nombre de suffrages exprimés	37
Majorité absolue	19

Monsieur CIERCOLES Christian, trente sept voix, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé 4^{ème} **Vice-président en charge de la Commission Voire/Équipements/Travaux.**

ELECTION DU 5^{ème} VICE-PRESIDENT
en charge de la Commission Vie Économique - Communication

Candidat : CUJIVES Didier.

1^{er} TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	39
A DEDUIRE : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	3
Reste , pour le nombre de suffrages exprimés	36
Majorité absolue	19

Monsieur CUJIVES Didier, trente six voix, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé 5^{ème} **Vice-président en charge de la Commission Vie Économique - Communication.**

ELECTION DU 6^{ème} VICE-PRESIDENT
en charge de la Commission Enfance-Jeunesse : 3 ans/18 ans

Candidats : Léandre ROUMAGNAC ; Jean-Claude MIQUEL ; Bernard CATTELANI.

Léandre ROUMAGNAC informe de sa disponibilité. Puis, il précise qu'il a travaillé avec Jean-Louis BOURGEOIS sur la réforme du rythme scolaire. Actuellement, le Projet Éducatif Territorial (PEDT) doit être mis en place et il souhaite être l'animateur de la Commission pour qu'elle avance dans le temps imparti.

Jean-Claude MIQUEL Maire de la Commune de ROQUESERIERE de 720 habitants explique qu'il a été élu lors du précédent mandat comme maire-adjoint et délégué communautaire. Il est le représentant d'un Conseil municipal d'entente communale et les positions qu'il y défendra seront des positions qui auront été débattues en Conseil Municipal. Il est candidat au G9 car il souhaite établir un équilibre. Pour ROQUESERIERE, c'est la 3^{ème} mandature et il demande un siège pour ce mandat. Il croit en l'avenir de sa commune qui passe par l'intercommunalité. Il souhaite participer à cette progression avec aussi un esprit critique notamment pour le Pool Routier, la Construction du Siège ainsi que l'Urbanisme. Il est candidat à la Vice-présidence de la Commission Enfance Jeunesse car c'est un domaine qui a eu la plus forte valeur ajoutée dans le précédent mandat et il remercie Jean-Louis BOURGEOIS et Nathalie THIBAUD pour le travail qu'ils ont accompli. C'est pour cela qu'il a envie de s'investir dans cette Commission et souhaite poursuivre sur trois axes :

- Action du groupe de pilotage ;
- Projet Éducatif Territorial (PEDT) ;
- Installation des ALAE.

Bernard CATTELANI précise qu'il a acquis pendant 6 ans de l'expérience sur le sujet ALAE/ALSH avec Jean-Louis BOURGEOIS. Et que cela a été important pour la précédente mandature. Il a également de l'expérience communale et intercommunale. Son objectif est de :

- Poursuivre le projet Jeunesse ;
- Participer à la mise en œuvre du PEDT ;
- Accompagnement dans l'apprentissage ;
- Engager des réflexions sur la prise de compétence « Adolescents ».

1^{ER} TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	39
A DEDUIRE : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	1
Reste , pour le nombre de suffrages exprimés	38
Majorité absolue	20

Ont obtenu : M. ROUMAGNAC Léandre 32 voix
M. MIQUEL Jean-claude 2 voix
M. CATTELANI Bernard 4 voix

Monsieur ROUMAGNAC Léandre, trente-deux voix, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé 6^{ème} **Vice-président en charge de la Commission Enfance-Jeunesse : 3 ans/18 ans.**

ELECTION DU 7ème VICE-PRESIDENT
en charge de la Commission Petite Enfance : 0/3 ans

Candidat : FONTES André.

André FONTES informe qu'il est candidat car lors du précédent mandat, il était déjà en charge de cette commission. Celle-ci est en pleine restructuration et il souhaite mener à bout ce dossier afin de le dynamiser.

1^{er} TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	39
A DEDUIRE : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	7
Reste , pour le nombre de suffrages exprimés	32
Majorité absolue	17

Monsieur FONTES André, trente-deux voix, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé 7^{ème} **Vice-président en charge de la Commission Petite Enfance : 0/3 ans.**

ELECTION DU 8ème VICE-PRESIDENT
en charge de la Commission Finances Transferts de charges-Ordures Ménagères

Candidat : BOUCHE Joël.

Joël BOUCHE précise qu'il est le maire de la plus petite commune de la C3G et remercie l'Assemblée de la confiance qu'elle lui accorde.

1^{er} TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	39
A DEDUIRE : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	4
Reste , pour le nombre de suffrages exprimés	35
Majorité absolue	18

Monsieur BOUCHE Joël, trente-deux voix, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé 8^{ème} **Vice-président en charge de la Commission Finances Transferts de charges-Ordures Ménagères.**

ELECTION DU 9, 10, 11 et 12^{ème} VICE-PRÉSIDENTS
SANS DÉLÉGATION DE FONCTION

Le Président informe que vu la loi n°2012-1561 du 31 Décembre 2012 qui permet d'augmenter le nombre de Vice-Présidents jusqu'à 12 et à la majorité des 2/3 le Conseil Communautaire a décidé d'élire 12 Vice Présidents dont 4 sans délégation de fonction.

Le Président fait appel des candidatures pour les rangs 9, 10, 11, et 12 des postes de Vice-présidents sans délégation,

4 candidats : - Alain BAILLES
- Thierry AURIOL
- Christian BLANC
- Raymond DEMATTEIS

Le Président demande aux membres du Conseil Communautaire s'ils souhaitent procéder au vote à bulletin secret pour élire ces 4 Vice-présidents.

A l'unanimité le Conseil Communautaire refuse le vote à bulletin secret.

Après en avoir délibéré à l'Unanimité, le Conseil Communautaire élit :

- Alain BAILLES 9^{ème} Vice-Président sans délégation de fonction
- Thierry AURIOL 10^{ème} Vice-Président sans délégation de fonction
- Christian BLANC 11^{ème} Vice-Président sans délégation de fonction
- Raymond DEMATTEIS 12^{ème} Vice-Président sans délégation de fonction

Claude ROUDIERE intervient en précisant qu'il est hostile à la désignation des 4 Vice-présidents honorifiques, dans la mesure où, notamment 4 élus en occultent inutilement six. A mon vote CONTRE lors de cette élection d'ailleurs non réglementaire, un vote conforme à ma position exprimée, et qui n'a peut-être pas été perçu et enregistré dans la confusion qui a suivi.

04/042014. MISE EN PLACE DES COMMISSIONS.

Chaque Commune a la possibilité d'être représentée dans les Commissions.

Vu l'article L.5211-40-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les représentants des Communes membres peuvent être soit des Conseillers Communautaires titulaires ou suppléants, soit des conseillers municipaux.

Chaque Maire adressera une proposition de représentation de sa Commune dans les Commissions.

Les Commissions instruisent les affaires qui leurs seront soumises. Elles ont un rôle consultatif et n'ont pas de pouvoir de décision. Elles émettent leur avis à la majorité. Il est rappelé qu'au moment des votes en Commission, chaque Commune disposera d'une seule voix.

Dans un but de simplicité et de bon fonctionnement, 8 groupes de commissions doivent être créés en sus de la Commission d'appel d'offres.

COMMISSION ENFANCE JEUNESSE : 3 ANS/18 ANS	- Commission JEUNESSE: ALAE-ALSH - GROUPE DE PILOTAGE JEUNESSE
COMMISSION PETITE ENFANCE: 0 /3 ans	- Commission PETITE ENFANCE RAM ET CRECHE
COMMISSION VIE INTERCOMMUNALE	- Commission ASSOCIATIONS- CULTURE - Commission HANDICAP - Commission PERSONNES AGEES - SOCIAL
COMMISSION TOURISME-ENVIRONNEMENT	- Commission TOURISME- ENVIRONNEMENT - Commission ASSAINISSEMENT AUTONOME
COMMISSION VIE ECONOMIQUE- COMMUNICATION	- Commission DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE-NUMERIQUE-ZONES D'ACTIVITES - Commission COMMUNICATION-SITE INTERNET
COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	- Commission SCOT - PAYS - Commission URBANISME
COMMISSION VOIRIE/EQUIPEMENTS/TRAVAUX	- Commission VOIRIE/EQUIPEMENTS/TRAVAUX
COMMISSION FINANCES TRANSFERTS DE CHARGES - ORDURES MENAGERES	- COMMISSION FINANCES - Commission LOCALE D' EVALUATION DE TRANSFERTS DE CHARGES - Commission ORDURES MENAGERES

Le Conseil Communautaire après en avoir à l'Unanimité :

- **APPROUVE** la création de 8 Groupes de Commissions dont :
 - Monsieur ROUMAGNAC Léandre, 6^{ème} Vice-président est en charge de la Commission Enfance-Jeunesse : 3 ans/18 ans,
 - Monsieur FONTES André, 7^{ème} Vice-président est en charge de la Commission Petite Enfance : 0/3 ans,
 - Monsieur ANGUILLE Michel, 1^{er} Vice-président est en charge de la Commission Vie Intercommunale,
 - Monsieur DUTKO Hervé, 2^{ème} Vice-président est en charge de la Commission Tourisme- Environnement,
 - Monsieur CUJIVES Didier, 5^{ème} Vice-président est en charge de la Commission Vie Économique – Communication,
 - Monsieur VINTILLAS Edmond, 3^{ème} Vice-président est en charge de la Commission Aménagement du Territoire,
 - Monsieur CIERCOLES Christian, 4^{ème} Vice-président est en charge de la Commission Voire/Équipements/Travaux,
 - Monsieur BOUCHE Joël, 8^{ème} Vice-président en charge de la Commission Finances Transferts de charges-Ordures Ménagères.
- **APPROUVE** la représentation des Communes ainsi que les règles de fonctionnement des Commissions.

- **DEMANDE** que le Règlement intérieur soit modifié.

05/042014. DESIGNATION DES DELEGUES AU SIVOM DU GIROU.

Suite au renouvellement du Conseil Communautaire, le président informe que l'assemblée délibérante doit désigner ses représentants au SIVOM du GIROU.

Il est rappelé que le nombre de délégués est fixé par les statuts des différents syndicats et que l'élection de délégués suppléants n'est possible que dans la mesure où celle-ci a été prévue par les statuts.

Les délégués suppléants peuvent siéger au sein de l'organe délibérant avec voix délibérative en cas d'absence ou d'empêchement des délégués titulaires. Ils ne sont pas nominativement rattachés à un délégué titulaire.

Vu l'article L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire devra désigner 6 délégués Titulaires et 6 délégués Suppléants pour représenter les Communes de BAZUS, MONTJOIRE et de VILLARIES au sein du Sivom du GIROU.

Vu les articles L 2121-21 et 5211-1 du CGCT, les délégués devront être élus par le Conseil Communautaire au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours aucun candidat n'a obtenu la majorité, le troisième tour aura lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Dès lors, le scrutin est secret, sauf décision contraire prise à l'unanimité de l'organe délibérant de la Communauté de Communes.

A l'unanimité les membres du conseil communautaire décident de ne pas procéder à la désignation des délégués au SIVOM DU GIROU à bulletin secret.

Après en avoir délibéré à l'Unanimité, le Conseil Communautaire désigne :

	NOMS ET PRENOMS	ADRESSES	COMMUNES	SEXE
Délégués Titulaires	1. MEJA Frédéric 2. FAVA Serge	530 Route de Montjoire 445 Ch des Chaumes	BAZUS	M M
Délégués Suppléants	1. RIVIERE Erick 2. LAFON Julien	300 Route de Gargas 95 Ch des Chaumes	BAZUS	M M
Délégués Titulaires	1. GOUSMAR Isabelle 2. AGUERRALDE Arantza	11 Ch des Sablières Enfouys	MONTJOIRE	F F
Délégués Suppléants	1. BONNET Serge 2. SIBRA Céline	Chemin de la sansotte Le village	MONTJOIRE	M F
Délégués Titulaires	1. NOUVEL Odile 2. PERLEMOINE Anita	82 Ch de Campuno 880 Ch du ségala	VILLARIES	F F
Délégués Suppléants	1. COURRIER Laurent 2. BURET Jean-Philippe	321Ch du Ségala 19 Rue des Pays d'Oc	VILLARIES	M M

06/042014. DESIGNATION DES DELEGUES AU SITROM DES CANTONS CENTRE ET NORD DE TOULOUSE.

Suite au renouvellement du Conseil Communautaire, le Président informe que l'assemblée délibérante doit désigner ses représentants au SITROM DES CANTONS CENTRE ET NORD DE TOULOUSE.

Il est rappelé que le nombre de délégués est fixé par les statuts des différents syndicats et que l'élection de délégués suppléants n'est possible que dans la mesure où celle-ci a été prévue par les statuts. Les délégués suppléants peuvent siéger au sein de l'organe délibérant avec voix délibérative en cas d'absence ou d'empêchement des délégués titulaires. Ils ne sont pas nominativement rattachés à un délégué titulaire.

Vu l'article L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire devra désigner 2 délégués Titulaires et 2 délégués Suppléants pour représenter la Commune de LAPEYROUSE FOSSAT au sein du SITROM DES CANTONS CENTRE ET NORD DE TOULOUSE.

Vu les articles L 2121-21 et 5211-1 du CGCT, les délégués devront être élus par le Conseil Communautaire au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours aucun candidat n'a obtenu la majorité, le troisième tour aura lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Dès lors, le scrutin est secret, sauf décision contraire prise à l'unanimité de l'organe délibérant de la Communauté de Communes.

A l'unanimité les membres du conseil communautaire décident de ne pas procéder à la désignation des délégués au SITROM à bulletin secret.

Après en avoir délibéré à la Majorité,
38 VOIX POUR
1 ABSTENTION

Le Conseil Communautaire désigne :

	NOMS ET PRENOMS	ADRESSES	COMMUNE	SEXE
Délégués Titulaires	1. PEZZOT Michel 2. DE MUNTER Nadia	9, chemin de buissaison 13, hameau des fontaines	LAPEYROUSE FOSSAT	M F
Délégués Suppléants	1.VINTILLAS Edmond 2 ALAUX Marie-Christine	4, Chemin de Jamebru 5, chemin de triguebeoure	LAPEYROUSE FOSSAT	M F

07/042014. DESIGNATION DE DELEGUE A LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU.

Suite au renouvellement du Conseil Communautaire, *le Président* informe que l'assemblée délibérante doit désigner un représentant à la COMMISSION LOCALE DE L'EAU.

Il est rappelé que le nombre de délégués est fixé par les statuts des différents organismes et que l'élection de délégués suppléants n'est possible que dans la mesure où celle-ci a été prévue par les statuts.

Le Conseil Communautaire devra désigner 1 délégué pour représenter la Communauté de Communes des Coteaux du Girou à la Commission Locale de l'Eau.

Après en avoir délibéré à l'Unanimité, le Conseil Communautaire désigne :

	DELEGUE	ADRESSE
1. Didier AVERSENG	Titulaire	145, av. des Écoles 31380 GRAGNAGUE

08/042014. DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE L'HERS.

Suite au renouvellement du Conseil Communautaire, *le Président* informe que l'assemblée délibérante doit désigner ses représentants au SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE L'HERS.

Il est rappelé que le nombre de délégués est fixé par les statuts des différents syndicats et que l'élection de délégués suppléants n'est possible que dans la mesure où celle-ci a été prévue par les statuts.

Les délégués suppléants peuvent siéger au sein de l'organe délibérant avec voix délibérative en cas d'absence ou d'empêchement des délégués titulaires. Ils ne sont pas nominativement rattachés à un délégué titulaire.

Vu l'article L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire devra désigner 2 délégués Titulaires et 2 délégués Suppléants pour représenter la Communauté de Communes des Coteaux du Girou au sein du SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE L'HERS.

Vu les articles L 2121-21 et 5211-1 du CGCT, les délégués devront être élus par le Conseil Communautaire au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours aucun candidat n'a obtenu la majorité, le troisième tour aura lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Dès lors, le scrutin est secret, sauf décision contraire prise à l'unanimité de l'organe délibérant de la Communauté de Communes.

A l'unanimité les membres du conseil communautaire décident de ne pas procéder à la désignation des délégués au SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE L'HERS à bulletin secret.

Après en avoir délibéré à l'Unanimité, le Conseil Communautaire désigne :

	DELEGUES	ADRESSES
Titulaires	1. AVERSENG Didier 2. FONTES André	145, avenue des écoles GRAGNAGUE 17, route de la Fontaine LAVALETTE
Suppléants	1. PEZZOT Michel 2. VINTILLAS Edmond	9, Ch de Buissaison LAPEYROUSE-FOSSAT 4, Ch de Jamebru LAPEYROUSE-FOSSAT

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.